

première ligne

RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AUX CONSOMMATIONS DE DROGUES

Édito

Thomas Gremaud
PRÉSIDENT

Après notre année célébrant nos 10 ans d'existence, l'association vous propose cinq prises de position que vous pouvez lire dans ce journal. Il est, en effet, important pour nous de montrer que, quel que soit le chemin parcouru, la route est encore longue. Il est de notre devoir en tant qu'association de rester en première ligne afin de faire exister ou évoluer certains débats. Le sondage qui a été effectué auprès des candidates et candidats aux élections municipales nous montre d'ailleurs un important soutien par rapport à ces thématiques. Alors, pourquoi est-ce si compliqué de passer à des changements concrets? Pourquoi est-ce si difficile d'envisager de mettre à disposition des logements pour des personnes en consommation et de réguler différemment le marché de la drogue?

Cette thématique se trouve à la frontière entre la raison et la peur, entre la réflexion et la morale. Nous aimerions trouver des solutions claires dans un paysage d'ombres. Comme le dit H.L. Mencken, «il existe pour chaque problème complexe une solution simple, directe et fautive». Les solutions trouvées devront donc être multiples et aucune ne sera définitive et ne contentera tout le monde. Travailler dans le domaine de la toxicomanie et avec les personnes les plus précaires, c'est donc aussi vivre avec ces paradoxes.

Loin de baisser les bras, nous avons donc choisi de travailler pour expliciter notre vision de ces thématiques. Cela a été pour nous un travail passionnant afin de dégager, déjà entre nous, un consensus. Le choix des mots est également primordial sur un sujet aussi sensible. Aujourd'hui, les prises de position sont prêtes, vous pouvez donc les lire. Mais, plus que les lire, nous aimerions que vous y pensiez, que vous en discutiez, au travail et en famille, ouvertement et honnêtement, dans l'espoir de faire avancer le débat. C'est lorsque les visions sur la consommation de produits psychotropes auront évolué que nous pourrions concrètement faire changer les choses.

première
ligne
ASSOCIATION GENEVOISE DE
RÉDUCTION DES RISQUES
LIÉS AUX DROGUES

Éditeur responsable Martine Baudin
Coordination Virginie Monnet
Graphisme Alexandre Bergerioux
Illustrations Juliette Haenni
Ont également contribué à ce numéro
Emmanuel Ducret, David Gachet et
les membres du Comité : Thomas
Gremaud, Marius Besson, Jean-Marc
Guinchard, Anne Meier, Carlos Pas-
sarelli, Andrea Poncioni, Laurence
Pottu et Laurent Sauveur.

Tirage 4'000 ex. - Paraît 3 x par année
Retrouvez toutes nos publications sur
www.premiereligne.ch

Première ligne prend position

L'Association veut accorder un nouveau statut aux personnes consommatrices de drogues.

par le Comité de l'Association Première ligne

En Suisse, le Conseil fédéral a défini une stratégie visant à réduire les problèmes de drogues reposant sur quatre piliers (prévention, traitement, répression et réduction des risques) reconnus comme les fondements de sa politique en matière de drogue, compte tenu de la Loi sur les Stupéfiants et des conventions internationales. Ainsi, une approche pragmatique en matière de politique des drogues plutôt qu'une approche idéologique ou moraliste a été privilégiée depuis 1991. Cette politique a permis de constater qu'il était non seulement possible de réduire les dommages sanitaires liés à la consommation illégale de drogues, mais également de mieux connaître les usagers de drogues, de renforcer leur lien avec la collectivité et, par là même, leur capacité à sortir de leurs addictions.

À Genève, ces résultats ont été possibles dès 1991 grâce à une volonté politique affirmée par le Conseil d'État qui a voulu des réponses concrètes avec la création de plusieurs structures d'accueil. L'accès en a été facilité afin de toucher le plus grand nombre de personnes faisant activement usage de produits psychotropes.

Le Groupe sida Genève d'abord, puis l'association Première ligne dès 2004, ont assumé le travail de réduction des risques liés à l'usage de drogues à Genève.

Les personnes usagères de drogues ont démontré toute l'importance qu'elles attachent à leur santé et à leur vie.

Les prises de position que l'association Première ligne présente aujourd'hui réaffirment notre volonté de défense des personnes consommatrices de drogues. Accorder un nouveau statut aux personnes usagères de drogues, c'est les reconnaître au-delà de la consommation de drogues et valoriser ce qu'elles sont et leurs potentiels en tant qu'êtres humains.

Enjeux majeurs

5 thématiques sont abordées qui représentent les enjeux majeurs du travail de réduction des risques pour les années à venir :

- L'ACCÈS UNIVERSEL AUX prestations de réduction des risques liés aux drogues ;
- LA PRISE EN CHARGE globale des personnes usagères de drogues dans notre société ;
- LE DÉVELOPPEMENT d'alternatives à la guerre à la drogue ;
- LE DÉVELOPPEMENT d'hébergements durables en faveur des personnes usagères de drogues ;
- LES ENJEUX DE RÉDUCTION des risques liés l'usage de drogues en milieu festif.

*Débattons, parlons-en...
un travail de concertation mènera à
une amélioration durable
de la situation socio sanitaire des
usagers-ères de drogues!*

Définition

de la réduction des risques (RDR)

«S'il n'est pas encore possible pour l'individu d'arrêter la prise de la substance injectable, ou s'il n'en a pas envie, on doit au moins essayer de minimiser les risques qu'il fait encourir aussi bien à lui-même qu'à son environnement»

Auto-support des usagers de drogues ASUD – 1992

«Modèle de santé publique visant à réduire les risques les dangers sanitaires et sociaux à l'usager de drogues quel que soit le statut légal de la drogue. Il s'agit d'une approche pragmatique, soucieuse de la dignité des personnes et refusant les attitudes moralisatrices»

Charte de la réduction des risques de «Médecins du Monde»

Un accès universel primordial

Réserver l'accès du Quai 9 aux ressortissants locaux aurait de graves répercussions sociales et sanitaires.

L'association Première ligne réaffirme la nécessité de l'accès universel aux prestations de réduction des risques pour toute personne faisant usage de produits psychotropes.

Elle demande :

- LE MAINTIEN À LONG TERME de l'accès universel au Quai 9, espace d'accueil et de consommation, soit un accès sans distinction de nationalité, de provenance ou de statut des personnes usagères de drogues.

Ce cadre de l'accès aux soins pour tous est posé par la Loi sur la santé du Canton de Genève¹ «le plan cantonal d'accès aux soins a pour but de garantir l'accès aux soins pour tous. A cet effet, il établit les bases d'une collaboration et d'une coordination des prestataires de soins publics et privés».

Une limitation d'accès au Quai 9 ciblant les personnes usagères d'origine étrangère entraînerait inévitablement :

Sous l'angle sanitaire :

- UNE AUGMENTATION DE LA TRANSMISSION du VIH, hépatites B + C et autres infections sexuellement transmissibles (IST) au sein de la population consommatrice de drogues d'origine étrangère mais aussi locale ;
- DE NOUVELLES PRISES DE RISQUES, avec une augmentation des risques infectieux (réutilisation du matériel d'injection, par exemple) et donc, une augmentation des coûts et une surcharge d'activité pour les services de soins destinés aux personnes migrantes, sans droits ;
- UNE AUGMENTATION DES OVERDOSES mortelles, notamment dans les lieux publics, en l'absence de soins immédiats rendus possibles par la consommation au Quai 9 ;
- LE DÉVELOPPEMENT D'UN MARCHÉ parallèle de seringues stériles.



Sous l'angle social :

- UNE APPROPRIATION DES LIEUX publics et de lieux inappropriés pour des consommations de produits psychotropes et une augmentation de l'abandon de matériel d'injection usagé dans ces endroits, entraînant des risques pour la population ;
- UNE AUGMENTATION NOTOIRE des doléances de la part du voisinage ;
- UNE PERTE DE COLLABORATION au sein des relais créés avec les partenaires en Suisse et en France voisine.

L'accès universel à des prestations de réduction des risques liés à l'usage de drogues doit impérativement être maintenu.

¹ LS K103 du Canton de Genève au chapitre IV, Planification sanitaire, art 30, Plan cantonal d'accès aux soins, al.2

Pour le développement d'alternatives à la guerre contre la drogue

Face à l'échec de la répression, l'idée de réglementer et de réguler le marché des drogues n'est plus taboue.

En s'appuyant sur vingt ans de travail de réduction des risques liés à l'usage de drogues, l'association *Première ligne* se positionne en faveur d'alternatives à la guerre contre la drogue.

Elle demande :

- L'OUVERTURE D'UN DÉBAT large et objectif sur une meilleure réglementation des marchés de la drogue afin d'offrir une meilleure protection aux personnes usagères de drogues.

En outre, l'association *Première ligne* :

- SOUTIENT LES RECOMMANDATIONS de la Commission Mondiale pour la politique des drogues en proposant des alternatives à la guerre contre la drogue permettant de réduire considérablement la criminalisation des personnes usagères de drogues, d'éradiquer les systèmes criminels de l'offre des drogues et de mieux réguler les marchés ;
- SOUHAITE UNE POLITIQUE NATIONALE CONCERTÉE, qui permettra de réfléchir à une nouvelle réglementation des stupéfiants, à travers notamment la dépénalisation de la consommation et un meilleur contrôle des drogues par l'État ;
- SOUTIENT LE PROJET GENEVOIS DU «CANNABIS SOCIAL CLUB» (réglementation et meilleure régulation de la production, vente et consommation du cannabis) ;
- DÉFEND LES DISPOSITIFS D'ANALYSE DE PRODUITS psychotropes, en direct et en différé, permettant l'analyse chimique des produits psychotropes, le renforcement du travail de réduction des risques liés aux consommations dites récréatives, l'intensification de l'information et le relais vers les institutions de soins et de soutien.

L'échec d'une guerre à la drogue lancée il y a plus de cinquante ans

Dans le monde, les politiques en matière de drogues ont été élaborées dans le but de réduire les dommages pour les personnes consommant des psychotropes et pour les sociétés. Moins de crime, meilleur état de santé et davantage de développement économique et social étaient les principaux objectifs de cette politique. Or, les effets de la guerre à la drogue menée depuis plus de cinquante ans démontrent clairement des résultats contraires et les dégâts qu'elle a causés dans le monde sont nombreux. Organisations mafieuses, criminalisation et dégradation de la santé globale des personnes usagères de drogues, inégalité de traitement et d'offres de soins sont, entre autres, les aspects les plus problématiques de ces politiques.

Depuis l'instauration de la «guerre contre la drogue», le marché de la drogue est toujours aussi prolifique et bénéfique pour ceux qui en font le commerce. Les États se sont engagés à lutter contre ce marché et à le détruire afin d'en éradiquer les méfaits, mais force est de constater que le sujet est toujours présent et qu'il est loin de s'estomper. Pour preuve, les nombreux débats dans le monde où s'opposent volonté d'augmenter la répression et des positions prônant une modification de cette politique, réflexion qui se base sur une dépénalisation de l'usage de drogues. Cette guerre à la drogue rime parfois avec un non-respect des Droits de l'Homme dans certains pays, à travers notamment l'application de la peine de mort à l'encontre des consommateurs ou des trafiquants de drogues. *Première ligne* ne peut que dénoncer cet état de fait.

Aujourd'hui, le bilan de cette guerre est dénoncé à travers le monde par de nombreux experts en la matière et les déclarations se multiplient en faveur d'un changement de politique. Des alternatives à la répression et à la criminalisation se développent. Le travail de la Commission mondiale pour la politique des drogues (Global Commission on Drug Policy www.globalcommissionondrugs.org) recommande de «briser le tabou», de mener un débat ouvert et de promouvoir des politiques qui préviennent ou réduisent les risques liés à la consommation de drogues. Elle recommande aussi d'augmenter les investissements dans la recherche et l'analyse de l'impact des différents programmes et stratégies.

L'association Première ligne souscrit aux recommandations de la Commission mondiale pour la politique des drogues.

Réglementer le marché des drogues, c'est prendre le contrôle sur les systèmes mafieux afin de mieux protéger les personnes qui font usage de produits psychotropes.

Devenez membre et recevez notre journal

Montant de la cotisation CHF 50.- pour une personne physique. CHF 100.- pour une personne morale.

Vous pouvez également faire un don sur notre compte : Banque Cantonale de Genève K 3279.09.07

Plus d'infos sur www.premiereligne.ch

Glossaire

Dans le débat sur les stupéfiants :

Dépénalisation signifie renoncer à punir pénalement l'acte de consommer des stupéfiants et/ou le commerce.

Libéralisation désigne le processus visant à réduire, voire à éliminer la prohibition des drogues.

Légalisation ou Réglementation signifie substituer à la prohibition un cadre légal qui prévoit le contrôle par l'État de la production à la vente.

Pour une prise en charge globale

Les personnes usagères de drogues ont des compétences sociales et professionnelles qui doivent être valorisées.

L'association *Première ligne* défend la nécessité d'offrir des prestations sociales aux usagers de drogues en complément d'une prise en charge sanitaire adéquate. En particulier, l'association vise à promouvoir la réinsertion socioprofessionnelle des personnes usagères de drogues.

Elle demande :

- UNE POLITIQUE PUBLIQUE CONCERTÉE tenant compte autant des prestations sociales que des éléments sanitaires ;
- DES MOYENS FINANCIERS NÉCESSAIRES à la réalisation de ces prestations.

Cela implique :

- LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES PRESTATIONS de réduction des risques sanitaires ;
- LE DÉVELOPPEMENT DE PRESTATIONS SPÉCIFIQUES à la lutte contre l'hépatite C (les personnes usagères de drogues étant particulièrement touchées par ce virus) ;
- UNE VALORISATION DU POTENTIEL des personnes usagères de drogues à se mobiliser dans des projets leur permettant un mieux-être ;
- UNE RECONNAISSANCE DE LEURS RESSOURCES et de leur capacité et aptitude à travailler.



Qu'est-ce que la santé sociale ?

La santé, définie par l'Organisation mondiale de la santé, est un état de complet bien-être physique, mental ou social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (1946).

La déclaration de Jakarta (1997)¹ précise qu'un certain nombre de déterminants sont les conditions préalables à l'instauration de la santé. Elle cite notamment la paix, le logement, l'éducation, la sécurité sociale, les relations sociales, l'alimentation, un revenu, la responsabilisation des femmes, un écosystème stable, une utilisation durable des ressources, la justice sociale, le respect des droits humains ou encore l'équité.

En accord avec cette déclaration, l'association *Première ligne* a toujours défendu les personnes usagères de drogues dans leur globalité et a toujours refusé de les réduire à leur simple statut de consommatrices. Ainsi, accéder à une activité, se sentir capable d'élaborer des projets, même à très court terme, est tout aussi important que de bénéficier de matériel stérile et de soins de santé primaire. Il s'agit de mettre au premier plan l'être humain que l'étiquette de «toxicomane» cache encore souvent.

L'expérience menée par le dispositif mis en place en septembre 2010 dénommé «le Pôle de valorisation des compétences sociales et professionnelles des usagers de drogues» nous prouve, année après année, que les personnes usagères de drogues ont des compétences professionnelles et la capacité de les utiliser dans différentes activités de travail. Pour autant, il faut adapter ces activités aux situations que vivent les consommateurs d'une part et, d'autre part, proposer un encadrement constant et privilégié permettant de mobiliser les personnes usagères de drogues dans des projets de réinsertion socio professionnelle individualisés.

D'une politique de santé publique liée au VIH, le travail de réduction des risques doit évoluer vers une politique de préservation de la santé globale qui tient compte des besoins sociaux exprimés régulièrement par les personnes usagères de drogues.

¹ Issue de la quatrième conférence internationale sur la promotion de la santé / Déclaration d'Alédaide sur l'intégration de la santé dans toutes les politiques - OMS - http://www.who.int/social_determinants/fr/

Pour le développement d'hébergements durables

L'accès à un logement décent est la condition première d'une démarche de réhabilitation.

L'association Première ligne réaffirme la nécessité de logements adaptés pour les personnes usagères de drogues.

Elle demande :

- UNE POLITIQUE PUBLIQUE CONCERTÉE pour du logement en faveur des personnes en situation de précarité, dont fait partie un certain nombre de personnes usagères de drogues ;
- DES LOGEMENTS STABLES et durables tenant compte de la consommation active de produits psychotropes ;
- LA MISE À DISPOSITION DE MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS pour un encadrement adapté à ce type de logement.

Pour ce faire, l'association Première ligne souhaite prendre part aux réflexions qui doivent être initiées par les autorités.

Un logement avant tout

Avant toute démarche de réhabilitation le logement prime, quelle que soit la situation d'une personne précarisée. Peut-on se projeter dans un avenir, même proche, penser à ses rendez-vous de traitement ou avec son assistant social si l'on ne sait où dormir chaque soir ?

À Genève, la pénurie de logements touche un large public, la crise du logement prétérite de manière durable les plus démunis. Leur donner un habitat digne et correct revient à réfléchir à la place que la société doit leur conférer, à leur droit de citoyen, leur «droit de cité». Il est, en effet, difficile de travailler sur une politique de santé globale lorsqu'un simple statut inhibe le «droit de cité» de la personne, son droit d'exister dans la société, d'y avoir une place. Une place dans

une cave, une chaufferie d'immeuble ou dans un coin de parc public n'équivaut pas au logement décent que toute personne a le droit de revendiquer.

Pour autant, le logement que nous demandons doit être adapté au public qui en a besoin. Pour les personnes usagères de drogues, il est possible de mettre en place des mesures de réduction des risques concrètes qui ont fait leurs preuves et qui permettront aux bénéficiaires de dormir en toute quiétude. En effet, cette population a souvent besoin de consommer durant la soirée, avant de dormir ; certains ayant pris l'habitude de consommer pour se sentir en meilleure sécurité ou, plus simplement, pour réussir à supporter ces conditions de vie très précaires.

La question des chiens doit être aussi traitée, les animaux représentant pour la plupart des personnes usagères de drogues un compagnon «d'infortune», une protection. Ainsi, des supports doivent être développés afin d'accueillir ces compagnons à quatre pattes dans de bonnes conditions.

Des expériences menées dans d'autres pays ont démontré qu'il est possible de créer des hébergements destinés aux personnes usagères de drogues, sans qu'il y ait de problèmes particuliers relatifs aux risques d'overdose ou autres désagréments liés à la consommation. Le concept «le logement d'abord» (Homes First) a été développé en Amérique du Nord pour les personnes précarisées. Nous devons nous appuyer sur ces expériences afin de mettre en place à Genève des solutions adéquates qui fonctionneront à long terme.

Offrir des logements durables, c'est donner les moyens aux personnes usagères de drogues de prendre soin de leur santé.

L'action *Nuit blanche* ? a besoin de plus de moyens

Une information objective et complète ainsi que l'analyse des produits psychotropes en milieu festif permettent de mettre en place des interventions précoces au début du parcours de consommation.

L'association Première ligne réaffirme la nécessité d'actions de réduction des risques liés à l'usage de drogues en milieu festif.

Elle demande :

- LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT d'actions de réduction des risques en milieu festif ;
- LA MISE À DISPOSITION DE MOYENS FINANCIERS pérennes pour l'action *Nuit blanche* ? à Genève ;
- LA MISE EN PLACE DE SERVICES D'ANALYSE de substances psychotropes sur site et en différé.

Les actions de *Nuit blanche* ? touchent la population consommant en milieu festif. Un plus large public pourrait être touché grâce aux analyses de produits.

Nuit blanche ? est une action interinstitutionnelle genevoise initiée en 2005 par diverses institutions œuvrant dans la santé auprès de jeunes adultes et de personnes consommant des drogues¹. *Nuit blanche* ? intervient dans des établissements festifs et sur l'espace public au travers d'outils de prévention et de réduction des risques (préservatifs, informations sur les produits psychotropes, tests sur le taux d'alcoolisation).

De nombreuses études, tant en Suisse qu'en Europe, se sont intéressées au milieu festif et aux consommations qui y étaient liées. Toutes ont mis en évidence une prévalence de consommation de différentes substances nettement supérieure à ce que l'on observe dans la population générale.

À Genève, l'action a pour objectif de permettre aux personnes concernées d'accéder à une information objective et complète sur les risques pris en consommant des substances, de soutenir ces personnes en limitant les risques encourus, de favoriser l'accès aux structures de soutien en cas de problèmes liés à la consommation, de sensibiliser le grand public et d'avoir une meilleure perception globale de l'ampleur de la problématique dans notre canton.

1 L'action est constituée de : Groupe sida Genève, Service d'addictologie (HUG), Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (DIP), Service à la jeunesse (Ville de Genève), Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASE), Carrefour addictionS et Première ligne pour la coordination.
2 Une nouvelle substance est détectée chaque mois et le nombre de drogues légales, qui sont en-dehors du contrôle international, a atteint un taux «sans précédent» avec près de 350 nouvelles drogues de synthèse identifiées par les experts de la drogue de l'Organisation des Nations Unies depuis 2010.

Développer le système d'alerte précoce

Malgré la fréquente variabilité de la composition des substances et la multiplication des nouveaux produits de synthèse disponibles sur le marché, peu de systèmes d'alerte précoce sont mis en place² afin de surveiller et de produire des données exhaustives sur l'évolution des substances en circulation, ce qui représente un défi important en termes de sécurité sanitaire et de santé publique. Un système d'alerte est un outil de communication destiné aux consommateurs afin de les prévenir rapidement sur la présence de nouveaux produits de synthèse, souvent méconnus, potentiellement dangereux et non répertoriés dans la liste des stupéfiants. Précisons que ce système est indissociable des services d'analyse de produits psychotropes qui permettent, eux, de récolter les données pour alimenter les systèmes d'alerte précoce.

Ainsi, *Nuit blanche* ? veut mettre en place des services d'analyse de produits psychotropes afin d'actualiser le système d'alerte national, essentiellement alimenté par les analyses menées à Zurich. Les objectifs généraux d'un dispositif d'analyse de substances sont d'informer les consommateurs sur les produits potentiellement dangereux et réduire les risques liés à leur consommation, de faciliter la diffusion d'information et de messages de réduction des risques dans le cadre d'entretiens-conseils liés au dispositif et de mettre en place des interventions précoces auprès des consommateurs en début de parcours de consommation et qui ne sont pas en contact avec des institutions de soins spécialisées. Il existe deux moyens d'intervention pour analyser les produits psychotropes : l'un, directement pendant une soirée festive, à l'aide d'un laboratoire mobile qui peut analyser sur place une substance et l'autre, en différé, via le prélèvement d'échantillons envoyés à un laboratoire fixe.

Pour ces raisons, les actions en milieu festif et les services d'analyse de substances psychotropes doivent se développer et recevoir la reconnaissance et les moyens financiers nécessaires à leur réalisation.

www.nuit-blanche.ch

Support. Don't punish



Soutenez, ne punissez pas est une campagne de plaidoyer en faveur des personnes usagères de drogues.

Les maux causés par la guerre contre la drogue ne peuvent être plus ignorés et il faut travailler en faveur d'alternatives à cette guerre. Les messages-clés de cette campagne sont les suivants : les politiques drogues ont besoin de réformes, les personnes usagères ne doivent plus être criminalisées, abusées, stigmatisées, torturées ou tuées au nom de cette guerre, il est de temps de donner une priorité à la santé et au bien-être des populations affectées par cette guerre, à leur

famille et aux communautés. Des programmes de soins et de réduction des risques liés aux drogues doivent se développer. L'emprisonnement et la peine de mort ne doivent plus être appliqués pour les personnes consommant des drogues. Des ressources utilisées dans les politiques drogues doivent être investies dans la santé publique et le travail de réduction des risques.

Le **26 juin** est la **journée mondiale** de cette campagne qui, en 2014, a vu des événements se dérouler dans plus de 100 villes dans le monde.

Première ligne s'associera une nouvelle fois à cette journée mondiale et vous invite également à vous joindre à ce mouvement international <http://supportdontpunish.org>

TAPAJ une expérience française

Réflexion Le dispositif TAPAJ permet aux jeunes en situation précaire de prendre une autre place dans la société.

Thomas Gremaud
PRÉSIDENT

«Travail Alternatif Payé à la Journée» est une expérience française visant à travailler avec des jeunes en errance de 15 à 25 ans. Cette expérience s'inspire d'un dispositif québécois mis sur pied par l'association *Spectre de rue* dans les années 2000. Il s'agit d'un dispositif bas seuil permettant de proposer quelque chose aux jeunes, là où ils sont, et comme ils sont. Ce programme était présenté et discuté dans le cadre du colloque «TAPAJ, un an après: Vers un déploiement national!» qui s'est tenu le 27 janvier à Bordeaux. Ce dispositif semble particulièrement intéressant sur trois axes: l'adaptation au public, le lien avec les entreprises et la création d'une communauté. Placé sous le signe de «tout seul on va beaucoup plus vite, ensemble on va beaucoup plus loin» cette journée d'échange a sans doute beaucoup à nous apprendre.

première
ligne
ASSOCIATION GÉNEVOISE DE
RÉDUCTION DES RISQUES
LIÉS AUX DROGUES

L'adaptation au public

TAPAJ a comme axe fondamental de s'adapter à son public. Les offres de travail sont rémunérées directement après l'accomplissement de la prestation. Le travail proposé s'effectue sur un temps court d'une journée ou d'une demi-journée et les jeunes peuvent s'inscrire jusqu'à la veille. Cette souplesse d'organisation permet d'entrer en contact avec des jeunes qui, sinon, resteraient éloignés des institutions. Cela permet aux travailleurs sociaux d'aborder des thèmes comme l'alimentation, la santé ou le logement. C'est en offrant des accroches de ce type qu'il est possible de travailler avec les populations les plus précaires, et pas en attendant que celles-ci franchissent les portes des institutions.

Le lien avec les entreprises

L'une des spécificités est de ne pas se baser uniquement sur des mandats publics, mais sur des partenariats avec des entreprises comme la SNCF

ou Auchan. Le responsable de la sécurité du supermarché Auchan Mériadeck (un des supermarchés de Bordeaux) a ainsi pu témoigner de la qualité de ce dispositif: certains jeunes étaient considérés comme un «problème» pour le supermarché. Ils occupaient des espaces à l'extérieur du supermarché et étaient perçus comme importunant les commerçants et les consommateurs. Les moyens sécuritaires ne semblaient pas produire de résultats. Auchan a fait le pas et décidé d'engager des «tapajeurs». Cela a permis de donner une autre place aux jeunes et de faire évoluer la vision des commerçants et du public. Par l'octroi de petits mandats, le supermarché a pu offrir une opportunité aux jeunes de prendre une autre place dans la société. L'image différente a également encouragé le supermarché à proposer d'autres places plus exigeantes afin de permettre un retour à l'emploi. Selon le témoignage du responsable, cette rencontre a été aussi forte pour les jeunes que pour les professionnels du supermarché.

La création d'une communauté

Grâce à un partenariat avec la fondation Orange, les «tapajeurs» ont pu monter un forum (à découvrir sur le site www.tapaj.org). Ce blog est l'occasion pour les jeunes d'échanger des informations sur des sujets importants pour eux. On peut, par exemple, lire des articles écrits par et pour les jeunes concernant le chauffage gratuit, le punk ou des ateliers de peinture. Ce blog est également l'occasion d'échanger avec d'autres «tapajeurs», par exemple à Montréal. L'écriture de texte ou l'édition d'un site internet sont autant d'occasions de travailler avec les jeunes sur la valorisation de leurs compétences. Les jeunes sont montés sur scène pour présenter à la fois le processus ayant amené à la création du blog et le contenu des articles. Cela a été pour le public une nouvelle occasion de constater l'intérêt de la rencontre, tant pour les jeunes que pour la personne représentant la fondation Orange.

TAPAJ à Genève?

La question qui se pose est celle de l'importation d'un tel concept. Certes, les contextes sont très différents, la question des jeunes en errance ne se pose pas de la même manière des deux côtés de la frontière. Mais, si nous élargissons la fourchette d'âge et parlons du public précaire en général, ou encore des consommateurs de drogues, nous voyons émerger des pistes de réflexion.

Comment envisager le travail avec des acteurs privés ou paraétatiques? La gare Cornavin va entrer dans une période de mutation. Nous devrions pouvoir discuter avec les CFF afin d'inclure les usagers, qui sont de toute façon présents sur ce territoire, dans un rôle plus positif. Comment leur donner une autre place dans cet environnement que celle qu'ils ont actuellement? L'excellent travail mené par le Pôle de valorisation des compétences sociales et professionnelles des usagers nous a montré que ceux-ci sont prêts et mo-

tivés à travailler. Il est donc important de réfléchir avec d'autres organismes sur des occasions, financées par des partenaires privés, d'activités pour les personnes usagères de drogues.

La question de la communauté est également passionnante. Dans un monde où la participation est devenue un sujet politique primordial, comment donner la parole aux plus précaires? Comment leur permettre d'accéder à des informations qui leurs sont utiles? Comment travailler avec eux sur leurs compétences pour le débat d'idée? L'organisme Exeko à Montréal offre des ateliers mobiles de médiation intellectuelle permettant le débat d'idée avec et par les publics les plus précaires (www.exeko.org).

Toutes ces initiatives nous font réfléchir à un autre rapport à l'usager. Si nous voulons redonner toute leur dimension aux personnes usagères de drogues et ne pas les limiter à leurs seules addictions, il est important de pouvoir offrir des alternatives, qu'elles soient dans le travail ou dans le débat.

Dans l'engrenage de la précarité du travail et de la fragilité du lien social

Éclairage Un modèle pour comprendre le processus qui mène à la désaffiliation.

Martine Baudin
DIRECTRICE

Extrait de l'article «De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle» de Robert Castel, sociologue français (1933-2001), spécialiste de la sociologie de l'exclusion sociale.

Le dénuement est, selon le sociologue Robert Castel un effet à la conjonction de deux vecteurs: l'axe d'intégration/non-intégration par le travail et l'axe d'insertion/non-insertion dans une sociabilité socio-familiale. La pauvreté apparaît comme la résultante d'une série de ruptures d'appartenance et d'échecs à constituer du lien qui, finalement, projettent le sujet en état de flottaison, dans une sorte de no man's land social. L'auteur définit trois zones de l'espace social selon le degré de cohésion qu'elles assurent:

- Être dans la zone d'intégration signifie que l'on dis-

pose des garanties d'un travail permanent et que l'on peut mobiliser des supports relationnels solides.

- La zone de vulnérabilité associe précarité du travail et fragilité relationnelle.
- La zone de désaffiliation conjugue absence de travail et isolement social.

Ce modèle propose une classification différentielle des statuts en fonction de la cohésion sociale qui ne recouvre pas exactement la stratification économique. L'auteur tire trois implications de ce modèle et montre qu'il peut aussi aider à caractériser les types de population qui relèvent aujourd'hui des interventions sociales.

- «Premièrement, les frontières entre les zones sont poreuses. En particulier, la désaffiliation s'alimente dans la zone turbulente de la vulnérabilité, surtout si la précarité du travail est associée à la fragilité relationnelle et augmente en fonction de la conjoncture économique [...];

- Deuxièmement, un bon score sur l'un des axes insertion/isolement peut compenser, au moins dans une certaine mesure, un mauvais score sur l'axe travail/non-travail, et réciproquement. [...] Le croisement des deux axes travail/non-travail et insertion/non-insertion relationnelle définit ainsi quatre zones, c'est-à-dire quatre modalités de l'existence sociale selon un dégradé qui va d'un pôle d'autonomie à un pôle de dépendance, ou encore d'un pôle de stabilité à un pôle de turbulence maximale;
- Troisièmement, on voit que la dimension économique n'est pourtant pas fondamentalement déterminante. Autrement dit, la pauvreté comme telle compte moins que ce couplage rapport au travail-coefficient d'insertion sociale. (...) Ce n'est pas la pauvreté qui fait question et qui mobilise les interventions sociales, c'est l'existence d'une misère dépendante qui exige que l'on s'en occupe,

soit pour l'assister (les indigents invalides), soit pour conjurer le danger de dissociation sociale qu'elle représente (les indigents valides)» (p. 148-149).

Remontée de la vulnérabilité

«La vulnérabilité a été construite à la conjonction de la précarité du travail et de la fragilité du lien social...» (p.153). «On ne peut faire porter la seule responsabilité de cette situation à la dimension économique, [puisqu'] celle-ci n'est pas caractérisée par un retour de la rareté (la richesse nationale continue de s'accroître), mais elle est commandée par une restructuration de la production autour de la recombinaison et de l'inflation de la catégorie de la précarité» (p.156).

De plus, la transformation de la structure familiale va «dans le sens de son appauvrissement en tant que vecteur fondamental d'insertion relationnelle» (p.157). Tous

les indices vont dans le sens du rétrécissement des réseaux familiaux: un seul enfant par famille, dispersion spatiale des familles, fin de la grande famille avec ce qu'elle impliquait de larges réseaux de sociabilité, de supports affectifs croisés et éventuellement, d'aide économique, etc. La famille n'est qu'un élément - mais décisif - de ce que l'auteur appelle la protection rapprochée.

Nous sommes donc en présence d'une double dynamique de précarisation et de fragilisation. La désaffiliation est le résultat de ce processus. La pauvreté traditionnelle survit, la désaffiliation, aujourd'hui, est alimentée par une conjoncture nouvelle.

Nouvelle politique sociale

«Une société commence à se résigner au dualisme lorsqu'elle accepte la précarité et la vulnérabilité comme des états de fait, voire lorsqu'elle les recherche

au nom de la rentabilisation de l'appareil productif d'une part, et de la promotion d'un individualisme sans attaches comme valeur éthique suprême de l'autre. [...] L'incidence pratique de ces propos est de donner à entendre qu'une double politique sociale serait possible, ou du moins pensable: l'une, à dominante préventive, consisterait à contrôler la zone de vulnérabilité par des mesures générales; l'autre, à dominante réparatrice, se proposerait de réduire la zone de désaffiliation par des mesures concrètes d'insertion» (p.167-168).

CASTEL, Robert, «De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle.», dans DONZELOT, Jacques, (dir.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, Éditions Esprit, 1991, 137-168 p.